

Upon entry into force, this Agreement shall amend and supplement the Agreement governing tolls on the St. Lawrence Seaway effected by the Exchange of Notes of March 9, 1959, as previously amended.

Accept, Excellency, the renewed assurance of my highest consideration.

THOMAS NILES  
*For the Secretary of State*

His Excellency Allan E. Gotlieb,  
Ambassador of Canada.

Washington, le 13 mars 1982

Washington, March 13, 1982

(Traduction)

Excellence,

L'honneur de me reporter à l'Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en date du 9 mars 1959, tel qu'il a été amendé par l'Échange de Notes en date du 9 mars 1979, et de vous assurer de mon intérêt pour la poursuite de la coopération entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière de navigation sur le St. Lawrence Seaway. Les discussions ont abouti à la signature, par l'Administration de la Santé et Développement, l'Administration de la Santé et Développement du Canada et l'Administration de la Santé et Développement des États-Unis, d'un accord en date du 13 mars 1982, qui amendera et complètera l'Accord de 1959. L'Accord de 1982 a pour objet de modifier les modalités de l'Accord de 1959 en ce qui concerne les droits de péage et les conditions de navigation sur le St. Lawrence Seaway. L'Accord de 1982 est entré en vigueur le 13 mars 1982.

(1) Recueil des traités 1959 N° 12  
(2) Recueil des traités 1979 N° 12  
(3) Recueil des traités 1959 N° 12  
(4) Recueil des traités 1979 N° 12  
(5) Recueil des traités 1959 N° 12  
(6) Recueil des traités 1979 N° 12